



Franchiseur qui disparaît

Par **bluejoyce**, le 10/06/2014 à 18:34

Bonjour à tous,

j'ai besoin d'infos et conseils pour savoir si je peux et/ou doit attendre une action contre un "franchiseur".

En effet je détens une franchise depuis 4 ans, initialement j'avais un contrat de partenariat puis le partenaire m'a vendus un contrat de franchise en mettant en avant les avantages d'un tel statut. Or depuis ce nouveau contrat de franchise, je n'ai jamais reçu aucun conseils, visites, ou autres de la part de ce franchiseur.

De plus, connaissant des difficultés financières de plus en plus graves, j'ai contacté les autres franchisés du réseau qui m'ont tous annoncés que le franchiseur leur avait proposé depuis un an de devenir partenaire... car le franchiseur était conscient qu'il ne remplissait pas ses devoirs.

Depuis je me rends compte que je suis le seul pigeon encore franchisé, et pire le franchiseur m'a annoncé oralement qu'il "m'offrait la chance" de redevenir partenaire...le comble du vice ! cette annonce faite depuis plusieurs mois, je n'ai jamais eu de retour de leur part. Pire encore, j'apprends par un tiers que la franchise n'existerait plus, les véhicules ont été vendus, le siège social également...

bref j'ai un besoin urgent de conseil afin de savoir si il faut que j'attaque ce franchiseur en justice, quels arguments je peux lui présenter pour tenter un arrangement à l'amiable et surtout que puis je espérer d'une action ? dédommagement financier ?

je remercie d'avance toute personnes pouvant m'apporter aides ou conseils